

PLAN LOCAL D'URBANISME - INFORMATIONS À FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, la personne publique responsable d'un plan local d'urbanisme doit saisir l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement en lui transmettant les informations suivantes :

- une description des caractéristiques principales du document ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Le présent document vise à faciliter la mise à disposition de ces informations en les développant sous la forme de trois séries de questions, une pour chacun des items susmentionnés.

Il a vocation à accompagner le courrier de saisine adressé à l'autorité environnementale.

Certaines informations utiles pour compléter ce document sont disponibles sur le site internet de la DREAL Centre à l'adresse suivante :

<http://www3.centre.developpement-durable.gouv.fr/basecommunes/BDCOM24/>.

La personne publique responsable est invitée à joindre à sa demande tout document à sa disposition qui pourrait contribuer à éclairer la décision de l'autorité environnementale en précisant les réponses apportées ci-après.

En particulier, dans le cas d'une élaboration ou d'une révision portant atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable, le compte-rendu du conseil municipal ou du conseil communautaire pendant lequel a eu lieu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable devra être transmis.

I. DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU DOCUMENT

I.1	Quelle est la commune, ou quelles sont les communes, concernée(s) par le plan local d'urbanisme soumis au présent examen au cas par cas ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
I.2	Dans le cadre de quelle procédure le document est-il soumis au présent examen au cas par cas (cochez la case correspondante) ?	<input type="checkbox"/> Elaboration → pour la partie I, merci de répondre à la question I.3. <input type="checkbox"/> Révision → pour la partie I, merci de répondre aux questions I.4 et I.5. <input type="checkbox"/> Déclaration de projet → pour la partie I, merci de répondre aux questions I.4, I.6 et I.6 bis.	
I.3	Si le document est soumis à examen au cas par cas dans le cadre d'une élaboration :	Quel est l'état d'avancement de la procédure d'élaboration ? <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
I.4	Si le document est soumis à examen au cas par cas dans le cadre d'une révision ou d'une déclaration de projet :	I.4.a) Quelle est la date d'approbation du document initial ?
		I.4.b) Le cas échéant, quelle est la date de la dernière révision du document ?
		I.4.c) Le document a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de son élaboration ou, le cas échéant, dans le cadre d'une ou plusieurs de ses révisions antérieures ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
I.5	Si le document est soumis à examen au cas par cas dans le cadre d'une révision :	Quel est l'objet de cette révision ? <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
I.6	Si le document est soumis à examen au cas par cas dans le cadre d'une déclaration de projet :	I.6.a) Le projet concerné par la déclaration de projet a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? <p>.....</p>	

I.6 bis	<i>Si le document est soumis à examen au cas par cas dans le cadre d'une déclaration de projet :</i>	I.6.b) Décrivez sommairement le projet faisant l'objet de la déclaration (nature du projet, emprise, localisation...).
		I.6.c) Quels sont les éléments du document d'urbanisme nécessitant une mise en compatibilité ?

II. DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES, DE LA VALEUR ET DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA ZONE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE TOUCHÉE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT

Cette partie vise à recenser les enjeux environnementaux sur le territoire concerné par le plan local d'urbanisme, ainsi que, dans les cas où des effets de bord seraient possibles, celui des communes limitrophes. La partie III permettra ensuite de préciser le niveau de probabilité d'un impact sur ces éléments à enjeux par le document soumis à la présente procédure de cas par cas.

II.1	<i>Y a-t-il, sur le territoire concerné par le plan local d'urbanisme ou sur les communes limitrophes :</i>	II.1.a) Des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) de type I ou II ? Si oui, lesquelles ?
		II.1.b) Des zones couvertes par un arrêté de protection de biotope ? Si oui, lesquelles ?
		II.1.c) Tout ou partie d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle nationale ou régionale, ou d'un parc naturel régional ? Si oui, lesquels ?
		II.1.d) Des zones humides ? Si oui, lesquelles ?
		II.1.e) Des sites Natura 2000 ? Si oui, lesquels ?

II.2	<i>Y a-t-il, sur le territoire concerné par le plan local d'urbanisme ou sur les communes limitrophes :</i>	II.2.a) Des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) ou des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ? Si oui, lesquelles ?
		II.2.b) Des monuments historiques (inscrits ou classés) ? Si oui, lesquels ?
		II.2.c) Des sites inscrits ou classés au titre du paysage (article L.341-1 du code de l'environnement) ? Si oui, lesquels ?
		II.2.d) Des sites classés au patrimoine de l'UNESCO ? Si oui, lesquels ?
II.3	<i>Le territoire concerné par le plan local d'urbanisme :</i>	II.3.a) Est-il couvert en tout ou partie par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?
		II.3.b) Est-il couvert en tout ou partie par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

II.3 bis	<i>Le territoire concerné par le plan local d'urbanisme :</i>	II.3.c) Est-il soumis à d'autres risques naturels ou technologiques non pris en compte par un plan de prévention des risques ? Si oui, lesquels ?
		II.3.d) Est-il couvert en tout ou partie par un plan de prévention du bruit (PPB), arrêté ou en cours d'élaboration ?
		II.3.e) Est-il concerné par un plan d'exposition au bruit (PEB) ?
		II.3.f) Est-il couvert en tout ou partie par un zonage relatif à la protection de l'atmosphère (plan de protection de l'atmosphère – PPA, zone sensible – ZS...). Si oui, lequel ?
II.4	Y a-t-il des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le territoire concerné par le plan local d'urbanisme ou sur une commune limitrophe ? Si oui, lesquelles et quels sont leurs régimes (autorisation, enregistrement, déclaration) ?	
II.5	Y a-t-il des sols pollués recensés sur le territoire concerné par le plan local d'urbanisme ?	

II.6	Le territoire concerné par le plan local d'urbanisme se situe-t-il entièrement ou partiellement dans une zone de répartition des eaux ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
-------------	---	---

III. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT

Dans cette partie, le « projet » désigne le projet de document d'urbanisme dans le cadre d'une élaboration, les éléments supprimés, ajoutés ou modifiés dans le cadre d'une révision, et les éléments du document d'urbanisme mis en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet. Les informations données doivent être les plus précises possible compte-tenu de l'avancement du projet.

III.1 <i>Si le projet prévoit l'ouverture à l'urbanisation de zones non actuellement urbanisées :</i>	III.1.a) Quelle est la superficie totale de ces zones ? <i>(dans la mesure du possible compte-tenu de l'avancement du projet)</i>
	III.1.b) Où ces zones sont-elles localisées ? Quelle est leur vocation actuelle et, le cas échéant, quel est leur zonage actuel ?
	III.1.c) Quelle sera leur vocation à l'issue du projet (habitat, activités, installations industrielles, installations classées pour la protection de l'environnement, établissements recevant du public...) ?
	III.1.d) Quels sont les objectifs d'accueil de ces zones (selon le cas, <i>et dans la mesure du possible compte-tenu de l'avancement du projet</i> , nombre d'habitants, coefficient d'occupation des sols, hauteur maximum des bâtiments, nombre d'emplois ou d'entreprises, de commerces...) ?

III.1 bis <i>Si le projet prévoit l'ouverture à l'urbanisation de zones non actuellement urbanisées :</i>	III.1.e) Le cas échéant, quelles infrastructures de transport (y compris réseaux de transports en commun) permettent aujourd'hui ou permettront à terme l'accès à ces zones ?		
	III.1.f) Ces zones recoupent-elles un ou plusieurs des zonages mentionnés aux II.1 et II.2 ? Si oui, lesquels ? Si non, à quelle distance se trouvent-elles de ces zonages ? (dans la mesure du possible compte-tenu de l'avancement du projet)	II.1.a) ZNIEFF (I ou II) : II.1.b) Arrêté de protection de biotope : II.1.c) Parc ou réserve nature(le) : II.1.d) Zone humide : II.1.e) Site Natura 2000 : II.2.a) AMVAP ou ZPPAUP : II.2.b) Monument historique : II.2.c) Site inscrit ou classé : II.2.d) Site UNESCO :		
	III.1.g) Ces zones recoupent-elles le périmètre de protection rapprochée et/ou le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		

III.1 ter	<i>Si le projet prévoit l'ouverture à l'urbanisation de zones non actuellement urbanisées :</i>	III.1.h) Le cas échéant, ces zones sont-elles comprises pour tout ou partie dans un périmètre d'aléa non nul pour l'un des documents cités au II.3.a) ou II.3.b) ? Si oui, quelle est la nature et l'intensité de l'aléa ?	II.3.a) PPRN :	II.3.b) PPRT :			
		III.1.i) Le cas échéant, ces zones sont-elles concernées par les risques et nuisances cités au II.3.c), II.3.d), II.3.e), II.3.f) et II.5 ?	II.3.c) Autres risques :	II.3.d) PPB :	II.3.e) PEB :	II.3.f) PPA, ZS... :	II.5 Sols pollués :
		III.1.j) Le cas échéant, à quelle distance ces zones se trouvent-elles des installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées au II.4 ?				
III.2	<i>Si le projet prévoit la création de nouveaux emplacements réservés :</i>	III.2.a) Quelle est la destination de ces emplacements réservés ?				

III.2 bis	<i>Si le projet prévoit la création de nouveaux emplacements réservés :</i>	III.2.b) Où ces emplacements sont-ils localisés ?	
		III.2.c) Ces emplacements recoupent-ils un ou plusieurs zonages mentionnés aux II.1 et II.2 ? Si oui, lesquels ? Si non, à quelle distance se trouvent-ils de ces zonages ? <i>(dans la mesure du possible compte-tenu de l'avancement du projet)</i>	II.1.a) ZNIEFF (I ou II) : II.1.b) Arrêté de protection de biotope : II.1.c) Parc ou réserve nature(le) : II.1.d) Zone humide : II.1.e) Site Natura 2000 : II.2.a) AMVAP ou ZPPAUP : II.2.b) Monument historique : II.2.c) Site inscrit ou classé : II.2.d) Site UNESCO :	
III.3	Le projet prévoit-il la création d'espaces de stationnement ? Si oui, <i>et dans la mesure du possible compte-tenu de l'avancement du projet</i> , où est prévue leur implantation et quelle doit être leur capacité d'accueil ?		

III.4	Le projet prévoit-il l'implantation de logements ou de nouvelles activités sur des friches industrielles, sur des friches urbaines, ou dans d'anciens bâtiments industriels ?
III.5	Le projet est-il susceptible d'engendrer une augmentation des déchets produits sur le territoire ? Si oui, comment le traitement de cet afflux supplémentaire est-il prévu ?
III.6	<i>Si le projet prévoit une augmentation de la population du territoire ou de nouvelles activités :</i>	III.6.a) Comment les eaux usées de la commune ou des communes concernée(s) par le plan local d'urbanisme sont-elles traitées (station d'épuration...) ? Le système de traitement est-il communal ou intercommunal ? Est-il en mesure de faire face à l'augmentation des quantités d'eaux usées produites sur le territoire liée à cette augmentation de la population ou à ces nouvelles activités?
		III.6.b) Comment la ou les commune(s) concernées par le plan local d'urbanisme sont-elles alimentées en eau potable ? Le système d'alimentation est-il communal ou intercommunal ? Est-il en mesure de faire face à l'augmentation de la demande en eau potable sur le territoire liée à cette augmentation de la population ou à ces nouvelles activités ? La qualité de l'eau distribuée est-elle conforme aux normes de potabilité ?
<i>Fait à</i>		<i>le</i>
<i>Signature</i>		